

Les débuts de
l'Assurance-vie Desjardins
et les liens avec La Laurentienne

au CŒUR du Mouvement



Desjardins

Assurance vie
Desjardins-Laurentienne



au **COEUR**
du Mouvement *depuis*
50 ans

Voilà 50 ans, le 1^{er} septembre 1949, l'Assurance-vie Desjardins entre en activité après plusieurs mois de préparation minutieuse. Dès les débuts, elle obtient d'excellents résultats, ce qui lui vaut, en 1961, de se classer parmi les plus importantes sociétés d'assurance vie canadiennes-françaises du Québec au chapitre des primes perçues et des polices en vigueur¹. Ces résultats extraordinaires sont possibles grâce à une direction dynamique, à la relation privilégiée avec les caisses populaires et à la mise en place de régimes novateurs². De plus, à ses débuts, l'Assurance-vie Desjardins reçoit le soutien inconditionnel des dirigeants de La Laurentienne, chez qui elle ira chercher son premier gérant général et certains collaborateurs de la première heure. Forte du réseau des caisses populaires sur lequel elle peut s'appuyer pour établir des bases solides et soutenue par les milieux nationalistes canadiens-français, l'Assurance-vie Desjardins commence ainsi ses activités munies de tous les atouts pour réussir.

L'organisation de la compagnie

L'Assurance-vie Desjardins obtient sa charte en mars 1948 mais les promoteurs, Cyrille Vaillancourt, Valmore de Billy, Albert Côté, tous des dirigeants des caisses populaires, et Georges Lafrance, Surintendant des assurances du Québec, décident de prendre leur temps pour choisir un premier gérant général à qui sera confiée par la suite l'organisation proprement dite. Le premier président de la compagnie, Cyrille Vaillancourt, raconte qu'ils cherchaient « un

L'Assurance-Vie Desjardins

Siège Social

Lévis

homme possédant, outre la compétence requise dans le domaine de l'assurance, l'esprit des caisses populaires [c'est-à-dire] un homme imbu des principes moraux et spirituels que nous avons toujours observés en nous inspirant de M. Desjardins notre fondateur³ ».

Au cours de ces consultations qui durent une bonne partie de 1948, Vaillancourt entre en contact avec Joseph-Aristide Tardif, président de La Laurentienne, avec qui il entretient des

liens professionnels depuis la fin des années 1930. Cyrille Vaillancourt figure en effet parmi les 50 personnes qui ont signé la pétition au moment de la fondation de La Laurentienne. Depuis 1946, les deux hommes siègent à un comité consultatif mis sur pied par la coopérative d'assurance Les Services de santé de Québec. On se souvient aussi que, lors du débat soulevé par l'article qui aurait permis la vente de l'assurance au comptoir dans le premier projet de loi de l'Assurance-vie Desjardins, le fameux article 14, Tardif avait demandé à ses agents de rester à l'écart, expliquant qu'il y avait de la place pour de nombreuses sociétés d'assurance canadiennes-françaises au Québec. Des convictions communes et des liens qui durent depuis dix ans expliquent en bonne partie pourquoi le docteur Tardif propose un de ses meilleurs représentants au poste de gérant général de la nouvelle compagnie.

Alfred Rouleau entre à l'emploi de La Laurentienne en 1940 et devient gérant d'agence du bureau de Montréal-Richelieu en 1945. Avec J.-A. Tardif, Bernard Benoit et Wheeler Dupont, il forme une équipe dynamique qui sillonne les routes du Québec afin de promouvoir leur société et surtout la solidarité économique des Canadiens français⁴. Les intérêts personnels et la vie professionnelle d'Alfred Rouleau sont marqués par un souci réel de service à la communauté, par un nationalisme convaincu et par une foi inébranlable. Son engagement dans des

activités liées à la coopération et aux mouvements de jeunesse date des années 1940. Entre autres, il suit des cours de coopération à l'École de sciences sociales de l'Université Laval où il fait la connaissance de Georges-Henri Lévesque, Georges Lafrance et Albert Côté. En 1943, il participe à la fondation de la Caisse populaire de Notre-Dame-du-Chemin à Québec. Il milite dans plusieurs mouvements d'action catholique, où il côtoie Claude Ryan, et, en 1948, il est élu président de la Fédération des mouvements de jeunesse du Québec. Il a même été candidat défait du Bloc populaire aux élections fédérales de 1944. Le président de La Laurentienne le sent bien, Alfred Rouleau, l'autodidacte, correspond en tous points aux exigences de Cyrille Vaillancourt comme premier gérant général.



Réunion de l'agence Montréal-Richelieu et d'un groupe d'amis, à Sorel, en août 1949. Au centre, Alfred Rouleau.



Cyrille Vaillancourt et J.-A. Tardif.

Albert Côté et Georges Lafrance sont donc chargés de rencontrer le candidat sans toutefois s'engager envers lui. Les premiers contacts ont lieu au printemps et ce n'est qu'en août qu'une offre formelle est faite à Alfred Rouleau. Il y réfléchit pendant son voyage à Londres comme délégué du Canada au Congrès mondial de la jeunesse qui se tient au début d'août. À son retour, les promoteurs de l'Assurance-vie Desjardins lui offrent de nouveau le poste. Rouleau considère alors sérieusement la proposition. Le défi est très stimulant, les idéaux du Mouvement Desjardins rejoignent ses propres préoccupations, et il croit énormément au potentiel de cette jeune société d'assurance vie. Après un dîner au Club de la Garnison de Québec, en compagnie de Cyrille Vaillancourt, d'Albert Côté, de Valmore de Billy et de Georges



provisoire, Cyrille Vaillancourt, Laurent Létourneau, Valmore de Billy, Benjamin Béland, Marcel Gravel, J.-A. Plourde et Émile Gagnon se réunissent, en novembre 1948, pour adopter les règlements de la compagnie et pour approuver l'engagement d'Alfred Rouleau. Le comité exécutif, composé de Cyrille Vaillancourt, Valmore de Billy et Albert Côté, siège pour la première fois le 12 février 1949 et approuve les premiers engagements. Parmi eux, on retient les services à mi-temps de Jean-Paul Guimont, actuaire à La Laurentienne depuis la fondation de la compagnie. Guimont est à l'époque un des rares Canadiens français à posséder une formation en actuariat. Il est sans doute déjà connu d'Alfred Rouleau et des promoteurs de l'Assurance-vie Desjardins. Il agit à titre d'actuaire-conseil de l'AVD au cours des premières années d'activités de la compagnie.

Une fois le gérant général engagé, les directeurs



Claude Ryan et Alfred Rouleau devant le Canada House, à Londres.

L'organisation de l'AVD

Au moment de son entrée en fonction, Alfred Rouleau dispose d'environ neuf mois pour préparer le début des activités. Dans un premier temps, appuyé par Cyrille Vaillancourt et Albert Côté, il entreprend de réunir les contributions nécessaires à l'obtention du permis d'exploitation de la compagnie. L'Assurance-vie Desjardins doit disposer d'un fonds de réserve de 100 000 \$ souscrit par les caisses populaires. Les administrateurs fixent cependant l'objectif à 500 000 \$ dans le but de donner des bases solides à la nouvelle compagnie. Afin d'aider les caisses populaires, déjà sollicitées par la Société d'assurance des caisses populaires, on offre un mode de souscription par tranches : 50 % au moment de la souscription et 25 % à chacune des deux années suivantes⁵. **Alfred Rouleau anime de main de maître la compagnie** en écrivant régulièrement aux dirigeants des caisses populaires pour les tenir au courant du développement de leur compagnie d'assurance. Chaque fois, il les invite à « répéter, dans une certaine mesure à l'endroit de l'Assurance-vie Desjardins, ce que chaque sociétaire a fait lors de la fondation de sa propre Caisse populaire ».

Les caisses populaires répondent bien à l'appel, en particulier celles de la région de Québec et, le 20 juin 1949, plus de 350 000 \$ sont souscrits dont 193 911 \$ sont déjà payés. Le reste prend un peu plus de temps à parvenir et l'objectif de 500 000 \$ est atteint en 1959⁷.

Pendant ces quelques mois, avec l'aide d'une petite équipe, Alfred Rouleau prépare le manuel de taux, les contrats, la papeterie, les locaux, etc. Il recrute du personnel additionnel : Jean-Paul Plante, lui aussi de La Laurentienne, devient préposé à l'actuariat et chef de bureau. Il engage aussi un tout nouveau diplômé en comptabilité de l'Université Laval, Oscar Mercure, qui deviendra le deuxième président de la compagnie. Au total, sept personnes composent le bureau à Lévis.

Même s'il est de première importance que le montant de \$500,000. se souscrive (près des 4/5 du montant ayant déjà été souscrit), ce qui compte surtout, c'est que chaque Caisse Populaire se fasse un devoir d'inscrire son nom sur la liste de celles qui ont permis la naissance de l'Assurance-Vie Desjardins.

(Extrait d'une lettre d'Alfred Rouleau aux directeurs de caisses. 17 juin 1949.)

Les pionniers qui ont accompagné Alfred Rouleau : Berthe Hamel, Lolita Boisseau, Jean-Paul Tardif, Pierre Hamel, Hervé Hudon et Oscar Mercure. Ils ont été honorés lors du 25^e anniversaire de l'AVD.





Journée d'étude pour les représentants de l'Assurance-vie Desjardins, janvier 1951.

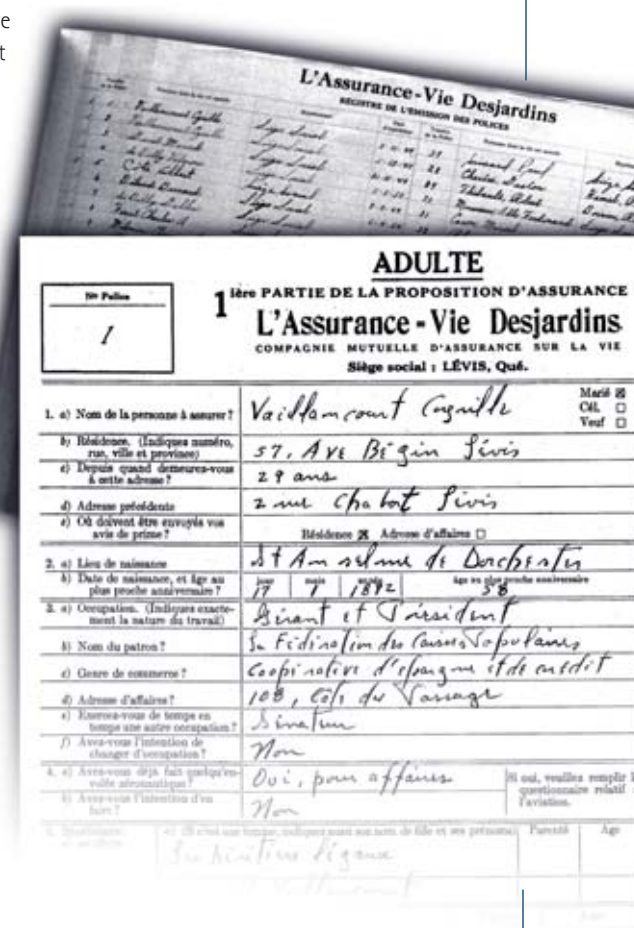
Enfin, Alfred Rouleau constitue son équipe de représentants. En se basant sur sa propre expérience au sein de La Laurentienne, où il avait d'ailleurs obtenu beaucoup de succès, et fidèle à ses convictions idéologiques, il propose à ses hommes une conception très particulière du vendeur d'assurance. Le représentant devient « un témoignage de la valeur morale et économique » des institutions du Mouvement Desjardins, un « éclairer pénétrant dans tous les foyers⁸ ». On a déjà décrit les représentants de l'AVD comme « des croisés au service des causes du nationalisme et de la coopération, des hommes qui cultivent un idéal et qui se distinguent par leur sens de la solidarité économique⁹ ». Afin de conserver ces principes, il conçoit un système de distribution par lequel les représentants détiennent l'exclusivité de leurs produits et ne peuvent vendre le produit d'une autre société¹⁰. Cette conception ouvre la voie à la carrière d'assureur vie à temps plein, un geste qualifié d'innovateur à l'époque¹¹. Cependant, Rouleau et son équipe doivent délaisser en partie ces idéaux au profit du développement de l'AVD¹².

« Le rameau nouveau d'un grand arbre¹³ »

L'Assurance-vie Desjardins entre officiellement en fonction le 1^{er} septembre 1949. Quelques jours plus tôt, la compagnie avait souligné le début de ses activités par une réception à ses nouveaux locaux, au 38, avenue Bégin à Lévis, l'ancien siège social de La Laurentienne (photo de la page couverture). Parmi les invités, on retrouve les dirigeants de cette compagnie maintenant installée à Québec, dont Joseph-Aristide Tardif, président, Bernard Benoît, gérant général, René Laflamme, secrétaire-trésorier et Jean-Paul Guimont, actuaire. Sont aussi présents les présidents et directeurs généraux des compagnies Les Prévoyants du Canada, L'Industrielle et La Solidarité, qui ont toutes trois leur siège social à Québec. Rappelons que dans les années 1940, le nationalisme économique encourage la création de sociétés d'assurance vie afin de drainer les capitaux canadiens-français qui jusqu'alors allaient en grande partie alimenter les coffres des sociétés étrangères. Il n'est donc pas étonnant de retrouver parmi les invités autant de représentants de sociétés d'assurance vie.

L'accueil enthousiaste réservé à la nouvelle compagnie par certains journaux témoigne d'ailleurs du contexte idéologique de

l'époque. Paul Sauriol, du Devoir, écrit que cette fondation « est de toute première importance pour le progrès économique et social de notre groupe ethnique [...]. En réalisant le rêve d'Alphonse Desjardins, [les caisses populaires] accélèrent la marche de notre groupe vers l'émancipation économique¹⁴ ». Jules Saint-Pierre, dans un article de Jeunesse rurale, voit dans la fondation de l'Assurance-vie Desjardins une solution pour régler le problème d'établissement des jeunes ruraux souvent aux prises avec un manque de capitaux¹⁵. Fernand Bourret, dans le Front ouvrier, souligne que « les capitaux qui s'accumuleront aux mains des nôtres leur permettront de s'emparer des ressources naturelles de notre province, des institutions économiques de chez nous et contribueront au progrès matériel des nôtres et à la sauvegarde de leurs intérêts spirituels¹⁶ ». Cette nouvelle compagnie signifie la création d'un outil important de libération économique et elle est d'autant mieux accueillie qu'elle fait partie de la grande famille des caisses populaires. Cette filiation « ne peut faire autrement que de nous inspirer confiance¹⁷ ».



Sous l'initiative d'Alfred Rouleau, un dépliant datant de 1949 reprend, sous le titre « Témoignages », certains extraits d'articles de journaux de l'époque, dont ceux du Devoir et de Jeunesse Rurale. En voici quelques autres :

Désormais, grâce à l'accumulation de capitaux représentés par l'assurance, la nouvelle firme, imprégnée de l'esprit de la cellule-mère (la caisse populaire), contribuera à l'indépendance économique du groupe français, afin qu'à son tour, il collabore à la grandeur du Canada tout entier. Un tel dessein a de quoi retenir l'attention !
(Georges-Henri DAGNEAU, *Le Droit*, septembre 1949)

Le mouvement coopératif dans la province de Québec vient de franchir une nouvelle étape dans son histoire déjà lourde de belles réalisations.
(Euclide DAIGLE, *L'Évangéline*, septembre 1949)

Après ce long préambule, il n'est plus besoin de définir notre attitude devant une autre fondation de ce genre... Et nous sommes sûrs que les compagnies déjà existantes accueilleront de la même façon la naissance d'une société qui vient renforcer notre représentation dans un secteur économique extrêmement important.
(*Le Soleil*, septembre 1949)

La contribution du réseau des caisses populaires au démarrage de l'AVD

Une fois cette confiance assurée, il s'agit ensuite d'offrir des services à la population. Alfred Rouleau dispose d'une petite équipe de représentants prêts à soulever des montagnes mais aussi d'un réseau de caisses populaires qu'il entend bien mettre à contribution. On se rappelle que la loi constituant en corporation l'Assurance-vie Desjardins ne permet pas la vente de l'assurance au comptoir, mais rien n'empêche de solliciter les dirigeants des caisses populaires pour aider la compagnie à démarrer. Pour ce faire, Rouleau imagine une stratégie à deux volets. Premièrement, une lettre signée par Cyrille Vaillancourt est envoyée aux dirigeants, aux gérants et aux inspecteurs des caisses populaires pour les inciter à prendre eux-mêmes les premières polices d'assurance de la nouvelle compagnie. Un certain nombre de numéros de police leur sont réservés et, pour chaque tranche de trois polices détenues par des dirigeants d'une même caisse, le gérant recevra un souvenir¹⁸.

Deuxièmement, Alfred Rouleau s'adresse à ces mêmes personnes ainsi qu'aux gérants des unions régionales et des caisses centrales. Sans vendre de l'assurance vie, il s'agit pour eux « de suggérer et de permettre aux gens disposés à souscrire un contrat de le faire » en leur remettant un formulaire,

« Renseignements Préliminaires », que les gens devront adresser directement au siège social de l'Assurance-vie Desjardins¹⁹. Cette utilisation du réseau des caisses populaires permet à la compagnie d'économiser sur les commissions. La formule est tout à fait légale

Même s'il n'y a pas de représentant dans votre localité, rien ne vous empêche de parler de l'Assurance-vie Desjardins et de favoriser aux personnes désireuses de s'assurer avec l'Assurance-vie des Caisses Populaires de le faire. Voilà pourquoi nous vous avons fait parvenir la formule RENSEIGNEMENTS PRELIMINAIRES. Tout ce que vous avez à faire c'est de la remettre à la personne intéressée, lui demander de la compléter et nous la faire parvenir ici au Siège Social.

(Extrait d'une lettre d'Alfred Rouleau aux directeurs et gérants de caisses. 26 octobre 1949.)

mais surtout innovatrice et permet à la société d'amorcer ses activités rapidement. Ainsi, dès la fin de l'année 1949, après seulement trois mois d'activité, l'Assurance-vie Desjardins a fait souscrire 516 contrats représentant près de 1,15 million de dollars d'assurance et près de 19 000 \$ de primes payées²⁰. On a évalué qu'environ 50 % des primes en 1949 ne commandaient pas de commission²¹. Il faut ajouter à cette performance les 217 contrats acquis d'une petite société mutuelle d'assurance-vie, La Prospérité, fondée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, qui a cessé ses affaires après seulement quelques mois d'activités. En réassurant les polices de La Prospérité, l'Assurance-vie Desjardins obtient des contrats d'assurance en retour d'un investissement modeste²². La stratégie de démarrage imaginée par Rouleau a donc produit de bons résultats, ce qui permet à la mutuelle de présenter au terme de sa première année fiscale des résultats financiers beaucoup plus importants que ceux qu'elle avait anticipés. Grâce à la collaboration des gérants des caisses, l'Assurance-vie Desjardins s'est constituée des bases solides pour l'avenir.

Au début, l'Assurance-vie Desjardins distribue seulement de l'assurance vie individuelle. En 1952, elle propose un programme d'assurances collectives s'adressant aux employés des caisses populaires, de la Fédération provinciale, des unions régionales, de la Société d'assurance des caisses populaires et des Producteurs de sucre d'érable²³. En 1953, elle met sur le marché un produit novateur, l'assurance familiale, dont la protection tient compte des responsabilités familiales mais dont la prime reste fixe, peu importe le



nombre d'enfants. Les régimes d'assurance vie-prêt et d'assurance vie-épargne et capital social sont introduits en 1954 auprès des caisses populaires du Québec. L'assurance vie-prêt, demandée par les dirigeants des caisses populaires depuis le début des années 1940, rembourse, en cas de décès, les sommes empruntées jusqu'à concurrence de 10 000 \$²⁴. Après seulement cinq ans d'existence, l'AVD propose ainsi de nombreux produits qui visent principalement la clientèle des caisses populaires.

L'Assurance-vie Desjardins et La Laurentienne : des convictions communes

En 1949, l'Assurance-vie Desjardins n'est pas la seule institution du genre au Québec mais elles sont encore bien peu de sociétés canadiennes-françaises à offrir de l'assurance vie, à peine une vingtaine²⁵, compagnies et mutuelles confondues. Elles ont toutes comme projet ultime d'améliorer la condition économique des Canadiens français. Il en est de même des présidents des compagnies d'assurance vie lévisienne : Joseph-Aristide Tardif, le président de La Laurentienne, et Cyrille Vaillancourt, président de la Fédération des unions régionales de Québec, « destinés à devenir des concurrents, [...] partagent un objectif commun qu'ils placent au-dessus de leurs intérêts corporatifs : celui de renforcer la présence canadienne-française dans un secteur de l'économie dominé par des entreprises étrangères²⁶ ». La collaboration est alors de mise. Ainsi, avant la création de l'AVD, les employés et les membres des caisses populaires trouvaient à La Laurentienne des services d'assurance vie selon leurs besoins. Nous avons aussi souligné la collaboration de La Laurentienne lors de la création de l'AVD. Elle se poursuit au cours des années 1950 par de nombreux échanges tant au niveau du personnel que de la présence de dirigeants au sein des deux entreprises. Par la suite, chacune, à sa manière, se développera avec l'objectif constant de contribuer à l'amélioration des conditions économiques des Canadiens français. Elles se retrouveront presque cinquante ans plus tard pour s'unir définitivement et former la plus importante compagnie d'assurance vie au Québec.

Auteure :

Martine Côté, historienne
Société historique Alphonse-Desjardins
1999

Avec la collaboration de Pierre Poulin

- 1 *Rapport annuel du Surintendant des assurances de la province de Québec, Affaires de 1961, 1962.*
- 2 Pierre Poulin, *Histoire du Mouvement Desjardins*, tome III : *De la Caisse locale au complexe financier, 1945-1971*, Société historique Alphonse-Desjardins, Éditions Québec Amérique, 1998, 480 p. : 207.
- 3 Cyrille Vaillancourt, « Le Mouvement Desjardins XI. L'Assurance-Vie Desjardins », *La Revue Desjardins*, vol. 33, n° 10, octobre 1967, p. 155 cité dans Marc Vallières avec la collaboration de Christian Laville et de Guy Bélanger (plus loin Marc Vallières *et al.*), *Histoire de l'Assurance-vie Desjardins, 1948-1990*, document inédit, Assurance vie Desjardins-Laurentienne, 1996, 418 p. : 42.
- 4 Pierre Godin, *La Laurentienne, La passionnante aventure d'un groupe financier à la conquête du monde*, Montréal, Québec/Amérique, 1988, 482 p. : 169-170.
- 5 Pierre Poulin, *op. cit.*, p. 203.
- 6 Archives de l'AVD, boîte 85884, Assurance-vie Desjardins, historiques circulaires Directeur général, 1949-1958, Lettre du 8 juin 1949.
- 7 Pierre Poulin, *op. cit.*, p. 203.
- 8 Marc Vallières *et al.*, *op. cit.*, p. 114-115.
- 9 Pierre Poulin, *op. cit.*, p. 205.
- 10 Marc Vallières *et al.*, *op. cit.*, p. 114.
- 11 Loc.cit.
- 12 *Ibid.*, p. 115.
- 13 Paul Sauriol, « L'Assurance-Vie Desjardins », *Le Devoir*, 13 septembre 1949.
- 14 Paul Sauriol, *loc. cit.*
- 15 Jules Saint-Pierre, « Il n'en tient qu'à nous de remonter la pente », *Jeunesse rurale*, octobre 1949.
- 16 Marc Vallières *et al.*, *op. cit.*, p. 46.
- 17 Jules Saint-Pierre, *op. cit.*
- 18 Archives AVD, boîte 85884, historique Assurance-Vie Desjardins, Débuts des opérations, Lettre circulaire de Cyrille Vaillancourt aux gérants, 27 août 1949.
- 19 Archives AVD, boîte 85884, historique Assurance-Vie Desjardins, Débuts des opérations, Lettre d'Alfred Rouleau, 7 septembre 1949.
- 20 Marc Vallières *et al.*, *op. cit.*, p. 49.
- 21 Marc Vallières *et al.*, *op. cit.*, p. 49 et 236.
- 22 Nous reparlerons des acquisitions dans un prochain article.
- 23 Marc Vallières *et al.*, *op. cit.*, p. 189, 219-221.
- 24 *Ibid.*, p. 208.
- 25 *Rapport annuel du Surintendant des assurances, Province de Québec, Affaires de 1949, 1950.*
- 26 Pierre Poulin, *op. cit.*, p. 201.



Assurance vie
Desjardins-Laurentienne